

République française

COMITÉ SYNDICAL DU 9 DÉCEMBRE 2025

Délibération n°2025-12-88

Budget primitif de l'exercice 2026 du budget annexe de la régie Gényo

Président de séance : M. Jacques J.P. MARTIN

Secrétaire de séance : Mme Florence CROCHETON-BOYER

Le Comité syndical du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Energies et les Réseaux de Communication, dont les membres ont été légalement convoqués le 21 novembre 2025 pour les adhérents à la compétence « réseaux de communications électroniques » et le 28 novembre 2025 pour l'ensemble des adhérents, s'est réuni le 9 décembre 2025 à 10 heures 20 sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Vice-Président, puis de Monsieur Jacques J.P. MARTIN, Président, à partir de l'affaire n°3, à l'immeuble Vivacity situé 155 rue de Bercy à Paris 12ème.

AFFAIRES COMMUNES		
Délégués en exercice	131	Etaient présents
		Etaient représentés
		Votants

Étaient présents :

M. FRANCESCHI (Alfortville), Mme LEMMET (Antony), M. EL KOURADI (Aulnay-sous-Bois), M. BENSOUSSAN (Bagneux), M. MARGUERAT (Boulogne-Billancourt), M. HAYAR (Bourg-la-Reine), M. LECLERC (Bry-sur-Marne), M. DUBUS (Champigny-sur-Marne), M. BENOIT (Charenton-le-Pont), M. DESSEN (Châtenay-Malabry), M. WIDLOECHER (Châtillon), M. MAUVARIN (Chaville), M. TAUPIN (Chevilly-Larue), M. COELHO (Choisy-le-Roi), M. CRESPI (Clamart), Mme COLOMBO (Clichy-la-Garenne), M. TRICKOVSKI (Communauté d'agglomération Paris Saclay), M. PERCHAT (Communauté d'agglomération Roissy Pays de France), M. MANGIN (Drancy), M. GAULON (Dugny), M. PELEGREN (Elancourt), M. LEVRON (Emerainville), Mme AVOGNON-ZONON (Fontenay-sous-Bois), M. CARISTAN (Fresnes), M. LEOUÉ (Gagny), Mme MASSARD (Gennevilliers), Mme JAY (Gentilly), M. RIO (Grigny), M. PECQUEUX (Ivry-sur-Seine), M. POURSIN (Jouy-en-Josas), M. DRANSART (La Garenne-Colombes), M. SUJOL (Les Pavillons-sous-Bois), Mme COVILLE (Levallois-Perret), M. AUBERT (L'Haÿ-les-Roses), Mme DELBOSCQ (L'Île-Saint-Denis), M. BARNOYER (Maisons-Alfort), Mme NGO (Morangis), M. GAUCHE-CAZALIS (Nanterre), M. MARTIN (Nogent-sur-Marne), M. AMIMAR (Pantin), M. GAHNASSIA (Puteaux), M. ELFASSY (Romainville), M. LEROY (Rungis), Mme CROCHETON-BOYER (Saint-Mandé), M. PETTENI (Saint-Maur-des-Fossés), M. CARO (Saint-Ouen-sur-Seine), M. RIOTTON (Sceaux), M. CHAFFAUD (Sud'Eleg), M. BULTEAU (Suresnes), M. MORENCY (Torcy), M. LESEUR (Valenton), M. VOISINE (Vanves), M. LALOE (Villeneuve-le-Roi), M. BEGAT (Villiers-sur-Marne), M. LOUVIGNE (Vincennes), Mme KABBOURI (Vitry-sur-Seine).

Ont donné pouvoir :

M. SITBON (Asnières-sur-Seine) à M. RIOTTON (Sceaux), M. BESNARD (Cachan) à M. RIO (Grigny), M. PARIGOT (Champs-sur-Marne) à Mme JAY (Gentilly), Mme MAATOUGUI (Colombes) à M. TAUPIN (Chevilly-Larue), Mme LIMOGE (Courbevoie) à Mme COVILLE (Levallois-Perret), M. DUKAN (Créteil) à M. FRANCESCHI (Alfortville), Mme BONNIER (Issy-les-Moulineaux) à M. VOISINE (Vanves), M. DELAUNAY (Lognes) à M. CHAFFAUD (Sud'Eleg), M. AARSSE (Malakoff) à Mme KABBOURI (Vitry-sur-Seine), M. VISKOVIC (Noisiel) à M. MORENCY (Torcy), M. GERBIER (Noisy-le-Sec) à M. ELFASSY (Romainville), Mme RIGAULT (Saint-Michel-sur-Orge) à Mme CROCHETON-BOYER (Saint-Mandé), M. TEILLET (Savigny-sur-Orge) à M. LEROY (Rungis), M. DARCHIS (Versailles) à M. BARNOYER (Maisons-Alfort), Mme KACIMI (Villejuif) à M. GAUCHE-CAZALIS (Nanterre), M. MALLET (Villemomble) à M. MANGIN (Drancy), M. LECUYER (Villeneuve-Saint-Georges) à M. LESEUR (Valenton), M. VILAIN (Viry-Châtillon) à M. MARTIN (Nogent-sur-Marne).

COMITÉ SYNDICAL DU 9 DÉCEMBRE 2025

Délibération n°2025-12-88

Objet : Budget primitif de l'exercice 2026 du budget annexe de la régie Gényo

Le Comité,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2221-1, L.2221-4, L.2221-5, L.2312-1, R.2221-72, R. 2221-77 et D.2312-3,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics locaux à caractère industriel et commercial,

Vu les statuts de la régie Gényo,

Vu la délibération du Comité syndical n°2020-09-39 du 23 septembre 2020 relative à la création de la régie Gényo, dotée de la seule autonomie financière et, relative au réseau de chaleur présent sur le territoire des communes de Bobigny et Drancy, sous maîtrise d'ouvrage publique du Sipperec,

Vu la délibération n°CE-2025-10-07 du conseil d'exploitation du 8 octobre 2025 relative au rapport d'orientations budgétaires 2026,

Vu la délibération du Comité syndical n°2025-10-52 du 14 octobre 2025 approuvant le débat d'orientations budgétaires de l'exercice 2026 sur la base de son Rapport d'orientations Budgétaires 2026,

Vu la délibération n°CE-2025-12-09 du Conseil d'exploitation du 8 décembre 2025 relative au budget primitif de l'exercice 2026 de la régie Gényo,

Vu le document budgétaire du budget primitif 2026 soumis au Comité par le Président,

Sur proposition du Bureau,

A l'unanimité,

DÉLIBÈRE

Article unique : Le budget primitif de l'exercice 2026 du budget annexe de la régie Gényo, équilibré en dépenses et en recettes à hauteur de 24 480 202 € pour la section d'exploitation et de 9 975 890 € pour la section d'investissement, est approuvé.

Le Président



Jacques J.P. MARTIN

Jacques J.P. MARTIN
Maire de Nogent-sur-Marne
1er Vice-Président du Territoire Paris Est Marne & Bois

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de son entrée en vigueur. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application "Télerecours citoyens" accessible par le site internet <https://www.telerecours.fr>.